

RCS : AUXERRE
Code greffe : 8901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUXERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00277
Numéro SIREN : 385 126 172
Nom ou dénomination : A AND D

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2020 sous le numéro de dépôt 330

A AND D

Société à responsabilité limitée (SARL) au capital de 7.623,00 Euros

Siège social : 14, rue de Ligny - 89290 VENOTY

SIREN 385 126 172 – RCS AUXERRE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

PRÉSENTÉS

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIÉS DU 1^{er} janvier 2020

A L'OCCASION DE LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ

EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

(établis en application des articles L.224-3 et L. 223-43 du Code de commerce)

A AND D

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre « Acte de nomination d'un commissaire à la transformation » en date du 02 décembre 2019 et en application des articles L.224-3 et L. 223-43 du Code de commerce, nous avons établi un seul rapport sur la situation globale de la société, comme le préconise l'article L.224-3.

1) Rapport établi en application de l'article L.224-3 du Code de commerce, qui fait partie des dispositions générales applicables aux sociétés par actions.

Nous avons effectué nos travaux selon les usages de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces usages requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser le cas échéant les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date de clôture du dernier exercice social, clos le 31 décembre 2018, et la date de notre rapport établi près de douze mois plus tard, soit à une date proche de la clôture des comptes de l'exercice du 31 décembre 2019, dont l'expert-comptable, interrogé, nous a assuré qu'ils étaient homogènes avec ceux des exercices antérieurs.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la **valeur des biens** composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux nous attestons, à la date de ceux-ci, que le montant des capitaux propres, au 31 décembre 2018, est au moins égal au montant du capital social.

Il n'y a pas d'avantages particuliers stipulés dans l'opération soumise à votre approbation.

2) Rapport établi en application de l'article L.223-43 du Code de commerce, qui fait partie des dispositions applicables spécifiquement aux sociétés à responsabilité limitée.

Pour l'application de cet article, redondant avec le précédent, nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser **la situation de la société** afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

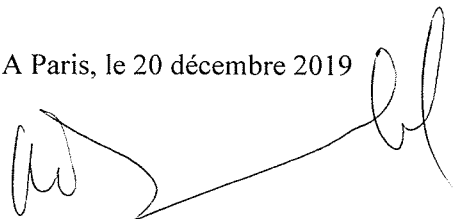


La date de commencement de l'activité de la société est, sur le dernier Kbis entre nos mains, le 05 septembre 2011 mais en réalité la société a été créée le 09 mars 1992, soit depuis plus de vingt-sept ans.

Les résultats de cette société de services ont, sur la durée, conduit à porter les capitaux propres à un montant supérieur à quinze fois le capital social.

Par conséquent, dans le cadre de la transformation envisagée, **la situation de la société**, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observations de notre part, **en particulier au regard de la continuité d'exploitation** dans la mesure où la société est largement *in bonis*.

A Paris, le 20 décembre 2019

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a long horizontal stroke and a loop at the end.

Bertrand DUBEL
Commissaire aux comptes,
Membre de la Compagnie Régionale de Paris.